

(avec l'adoption de la loi modifiant la Loi sur les parcs) entraîneront une augmentation de 23 p. 100 du territoire consacré aux parcs.

- On procédera à des recherches sur l'analyse des écarts afin d'identifier les parcs qui pourraient être créés dans les régions naturelles actuellement non représentées ou sous-représentées dans le réseau des parcs. Les régions/zones naturelles sur lesquelles cette évaluation portera comprennent les régions de Allan-Minichinal Hills, Neutral Hills Uplands et Carrot River Lowlands.
- Six mille kilomètres carrés additionnels de pâturages de la Couronne seront protégés en vertu de la Critical Wildlife Habitat Protection Act.

Progrès réalisés par le gouvernement du Manitoba

1) Nouvelles zones

- On a créé la réserve écologique de Lake Winnipegosis Salt Flats.
- On a créé la zone de gestion faunique de Mars Hill.

2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- On a publié le manuel sur les terres naturelles et les emplacements particuliers.
- L'unité de coordination du développement durable, avec l'appui du comité de classification des terres de la Couronne (CCTC), a commencé à évaluer les zones provinciales sur lesquelles on pourrait éventuellement interdire les activités d'exploitation forestière et minière, et les projets hydro-électriques.
- On a terminé l'évaluation préliminaire des zones qui pourraient être protégées dans le sud du Manitoba.
- On a pratiquement terminé la rédaction d'une ébauche de plan de réseau pour les zones de gestion faunique.
- Le plan du réseau des parcs provinciaux est en cours de révision afin de le rendre conforme à la stratégie sur les terres naturelles et les emplacements particuliers.

3) Mesures prévues pour 1992-93

- On procédera à des consultations publiques sur les terres naturelles et les emplacements particuliers. Par la suite, on révisera la loi sur les parcs en fonction des résultats de ces consultations.